



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

— 17.06.2014



UNE NOUVELLE ETAPE DANS LA COOPERATION FRANCO-ALLEMANDE POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE

Bruno Lechevin, Président de l'ADEME et Stephan Kohler, Président de l'Agence de l'énergie allemande (Deutsche Energie Agentur) signent ce jour un accord de coopération entre leurs deux structures.

En renforçant les échanges entre industriels et acteurs de l'énergie des deux pays, cet accord permettra l'émergence de stratégies et de projets, coordonnés et innovants, dans les domaines de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables ainsi que du stockage d'énergie et des réseaux intelligents.

« Avec cet accord, nous renforçons notre coopération avec la DEnA pour le plus grand bénéfice de la transition énergétique : smart grids, technologie de stockage ou encore efficacité énergétique dans les bâtiments... à nous de mobiliser le tissu des PME-PMI et d'œuvrer ensemble pour créer les champions internationaux de demain ! » se félicite Bruno Lechevin.

Si elles présentent des contextes énergétiques différents, la France et l'Allemagne se sont toutes deux engagées dans la transition de leurs modèles de production et de consommation d'énergie.

Souhaitant être moteurs en Europe sur ce sujet, les deux pays ont notamment décidé la mise en place d'une « plateforme » franco-allemande dont l'objectif est de renforcer les partenariats industriels et technologiques dans les secteurs de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables. Le mémorandum de coopération signé entre l'ADEME et son homologue la DENA le 17 juin 2014, est l'un des piliers de ce dispositif.

Echanger, se coordonner et innover

L'objectif de la coopération entre l'ADEME et la DEnA sera notamment de **promouvoir les coopérations scientifiques, technologiques et industrielles** entre la France et l'Allemagne dans les domaines de la transition énergétique, à travers la mise en place d'une plateforme d'échange et de maturation de projets.

Concrètement, des échanges entre acteurs de l'industrie seront organisés sur le stockage d'électricité, les réseaux électriques intelligents, l'éolien, le solaire photovoltaïque, la méthanisation et la rénovation énergétique, en vue de définir des **stratégies de recherche et d'industrialisation de projets de R&D** communes et de renforcer ainsi la place de l'industrie européenne sur les marchés internationaux.

La plateforme aura également pour ambition de **faciliter le financement de projets innovants** en mobilisant des dispositifs de soutien existants dans les deux pays (par exemple les fonds gérés par l'ADEME dans le cadre du programme des Investissements d'Avenir).

Enfin, **des coopérations décentralisées entre collectivités territoriales en matière d'efficacité énergétique** seront identifiées. Des crédits privés de participation à l'investissement pourraient être mobilisés.

Une coopération déjà effective

Industriels français et allemands coopèrent déjà dans les domaines de l'énergie et en particulier sur le stockage, la distribution et sur les énergies renouvelables. L'ADEME est, quant à elle, partie prenante dans des projets conjoints comme :

- le projet CROME de démonstration transfrontalière d'infrastructure de charge de batterie pour véhicules électriques, soutenu dans le cadre des Investissements d'Avenir et mis en œuvre par des industriels du secteur tels que Renault, PSA, IFSTTAR ou EDF ;

- le pilote scientifique de la centrale de production d'électricité par géothermie profonde à Soultz-Sous-Forêts, en Alsace. L'exploitation de cette centrale, désormais reliée au réseau électrique, ainsi que les recherches connexes sont financées à parité par la France et l'Allemagne.

L'ADEME soutient, par ailleurs, l'Office Franco-Allemand pour les énergies renouvelables (OFAer), véritable plateforme d'échange et d'information entre industriels, acteurs de la recherche et du secteur public ainsi que le projet Tandem, qui œuvre, depuis 2004, à accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de plans climats territoriaux.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. www.ademe.fr